



Erreur déclaration enfant à charge garde alternée

Par **sascha**, le **01/03/2009** à **14:57**

Bonjour,

Suite à ma séparation j'ai effectué ma déclaration sur mes revenus (en 2006) avec 2 enfants à charge, alors que j'en ai 1 à charge et l'autre en garde alternée.

Les services des impôts ont eu connaissance des jugements (convention provisoire et définitive) et n'ont pas relevé l'erreur.

Je n'ai pas modifier ma déclaration d'une année sur l'autre puisque aucun changement n'a eu lieu (pas de modification de garde depuis).

Aujourd'hui un organisme me fait constater cette erreur.

Les services des impôts peuvent ils m'opposer cette erreur? Si oui comment limiter les "dégâts"?

Il me semble souhaitable d'aller au devant mais comment procéder pour prouver ma bonne foi, et limiter les conséquences éventuelles.

Merci d'avance

Cordialement